

AVIS DE COURSE

Dimanche 26 novembre 2023

IND ; ILCA ; Optimist

Grade 5 b



☎ 05 49 61 38 62 ✉ ecoledevoile86@gmail.com

**Centre de Voile du Haut Poitou,
Rue de la Bourdillière
86 130 BEAUMONT ST CYR**

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

Préambule

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents-es et aux accompagnateurs.trices accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es.

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

1 RÈGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3 - les règlements fédéraux

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel est situé sur la façade du club house.
- 3.2 **À l'exception des compétiteurs de la catégorie benjamin et des primo licenciés [DP] [NP]**
Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

[DP] [NP] Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents.es de nationalité ou arborant la nationalité Russe ou Biélorusse et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes ILCA, Optimist, et autres dériveurs IND
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription pour chaque concurrent.e mineur.e :
- 4.2.1 La licence FFVoile mention « compétition » valide **OU** la licence FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

ET

- 4.2.2 Une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage.
- 4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant **le formulaire d'inscription** et en l'envoyant, à ecoledevoile86@gmail.com jusqu'au 28 février 2023
- 4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- 4.6 Les inscriptions tardives seront acceptées le matin de l'épreuve

5 DROITS A PAYER

- 5.1 Les droits sont les suivants :

Classe ou séries	Droits d'inscription
Toutes classes	5 euros

8 PROGRAMME

- 8.1 Confirmation d'inscription :

Dates	De	À
26 novembre 2023	9h	11h

Briefing entraîneur 11h 30

- 8.3 **Courses :**

Date	Premier Signal d'avertissement	Nb de course
26 novembre 2023	12h	5

8.6 Aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15 heures 30

9 CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit se présenter avec un équipement conforme aux règles de jauges valides

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

10 LIEU

10.1 L'Annexe A détaille l'emplacement du lieu de l'épreuve.

10.2 L'Annexe B indique l'emplacement des zones de course.

11 LES PARCOURS

Les parcours sont de types construits

12 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

la RCV 44.1 s'applique

13 CLASSEMENT

13.2 Une course validée est nécessaire pour valider la compétition.

13.3 a) Quand moins de deux courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand trois courses ou supérieures ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

14 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés auprès de l'organisation avant toute mise à l'eau

15 PROTECTION DES DONNÉES

15.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

15.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

16 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

17 PRIX

Les prix seront distribués comme suit : les trois premiers de chaque support, ainsi que la première féminine, et enfin le premier de chaque catégorie d'âge (garçons et filles).

18 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations :

Contactez le secrétariat du club.



06 35 02 62 74



ecoledevoile86@gmail.com

ou Yves Coignet

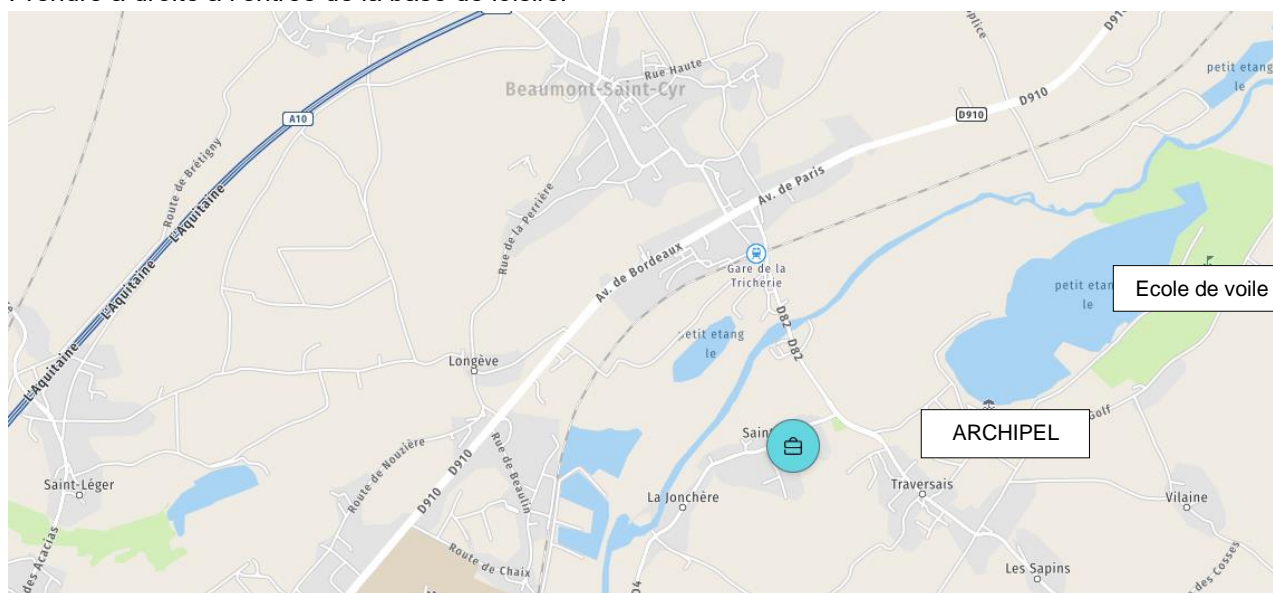


06 84 63 25 32

ANNEXE A

Plan d'accès

Prendre à droite à l'entrée de la base de loisirs.



Centre de Voile du Haut Poitou, Rue de la Bourdillière 86 130 BEAUMONT ST CYR

ANNEXE B

Zone de course

